

M. et Mme BONNET Jean-Marc
Rue des Lavandes
04000 DIGNE LES BAINS

Réflexions sur l'implantation d'un crématorium sur le stade Robert Gage à Digne les Bains

1) INTRODUCTION :

Tout d'abord une explication à donner sur la volonté de la municipalité de Digne à vouloir implanter ce crématorium à cet emplacement : le stade Robert Gage est à l'abandon depuis quelques années, alors qu'il a été régulièrement utilisé par les clubs de football et les écoles primaires. Après le covid, le championnat corpo ayant été supprimé, la municipalité a décidé de le fermer et d'enlever le gardien. A partir de ce moment-là, même les écoles n'ont plus eu la possibilité d'en profiter. Mais personne n'a demandé l'avis aux enseignants des quatre écoles les plus proches (Beausoleil, les Sieyes, la Sèbe, le Moulin), toutes situées à moins d'un kilomètre, c'est à dire à moins d'un quart d'heure à pied maximum !

Ce stade était le DERNIER ESPACE SPORTIF et le DERNIER LIEU POUR LES JEUNES EN RIVÉ DROITE DE LA BLEONE !

Depuis, des projets ont été proposés : terrains de tennis pour remplacer les courts vétustes du Bourg, pelouse synthétique... sans réponse positive de la part de la Mairie. Vraiment difficile à comprendre pour une ville ayant le label «Ville Active & Sportive» !

Sauf si on imagine que ce projet de crématorium a été pensé bien en amont et surtout, encore une fois, **SANS LA MOINDRE CONCERTATION** ! Une belle aubaine que de vendre ce terrain, donc ne surtout pas demander l'avis aux riverains !

Pourtant, la ville de Gap a bien proposé un référendum pour la création d'un plan d'eau...

2) LOCALISATION :

Que ce soit au niveau des accès ou de la proximité d'habitations, l'emplacement choisi NE REPOND A AUCUNE LOGIQUE :

a) LES ACCES :

Digne possède une voie pénétrante le long du lit de la Bléone. Parallèle à l'ancienne RN 85 qui traverse des quartiers peuplés, elle permet de mieux répartir les flux pour les entrées/sorties de la ville. Or l'accès au crématorium se fera sur cette ancienne RN85 (rebaptisée Avenue de Verdun). Il aurait été bien plus judicieux de profiter d'emplacements le long de la pénétrante pour localiser ce projet : surfaces en friche dans la zone commerciale St Christophe, déchetterie ou décharge à l'entrée de Digne...

Une commune de 117 km² ne pourrait-elle pas trouver un autre emplacement que dans son agglomération ?!

a) 1. L'entrée principale du crématorium se ferait par le **Chemin des Hautes Sieyes**. Oui, il s'agit bien d'un chemin, parfois ayant moins de 3,50 m de large, ce qui empêche 2 véhicules de se croiser. On imagine ce qui risque de se passer quand des convois de plusieurs dizaines de véhicules vont emprunter cette voie et vont se retrouver nez à nez avec les riverains !!!

De plus, un chemin piétonnier longe le stade et débouche justement à cet endroit étroit. De nombreux cyclistes et piétons l'empruntent régulièrement.

==> Voir **ANNEXE 1**

Aucune prise en compte non plus de la dangerosité au niveau de l'accès sur l'Avenue de Verdun. Il n'y a pratiquement aucune visibilité quand on débouche sur cette voie, qui est très fréquentée à cet endroit-là car correspondant à la sortie d'une boulangerie, d'un bar-restaurant, d'une pharmacie notamment !

Cette voie d'accès coupe un passage à niveau comportant 2 voies; quand la ligne Nice-Digne sera à nouveau opérationnelle et lors de la possible réouverture de la ligne St Auban-Digne, des files d'attente

risquent de se former, paralysant ainsi la circulation sur l'avenue de Verdun.

==> Voir **ANNEXE 2**

Bien sûr, une note «**Accessibilité et connexion avec le futur crématorium**» donne des pistes sur les aménagements concernant cette voie d'accès. Mais ce projet, qui s'inscrit dans une vision plus globale avec la création d'une gare multimodale et une redynamisation du quartier du Tivoli, n'est pour l'instant qu'une esquisse de ce qui pourrait être fait.

==> Combien de temps faudra-t-il pour qu'il soit effectif ? Sûrement des années avant que les problèmes que j'ai évoqués ne trouvent une solution (et à condition que les finances de la commune suivent...) ! L'achat de 17 000 m² à la SNCF ne résoudra pas le problème de croisement avec les voies. Qui sera gestionnaire des passages à niveau ?

==> Et il me semble assez déplacé que le projet de «redonner vie au quartier du Tivoli» commence par l'implantation d'un crématorium !!!

a) 2. Un accès secondaire est prévu par l'Avenue Saint Véran.

Or cette voie n'est pas non plus adaptée :

- rétrécissement à 3 endroits différents, dont un avec réduction à une voie,
- nombreux passages et sorties de véhicules (Beaux Arts, Ecole Beausoleil, Abattoir, Régie digneoise des Eaux avec son parking, dépôt de carburant),
- croisement dangereux avec la route de Courbons.

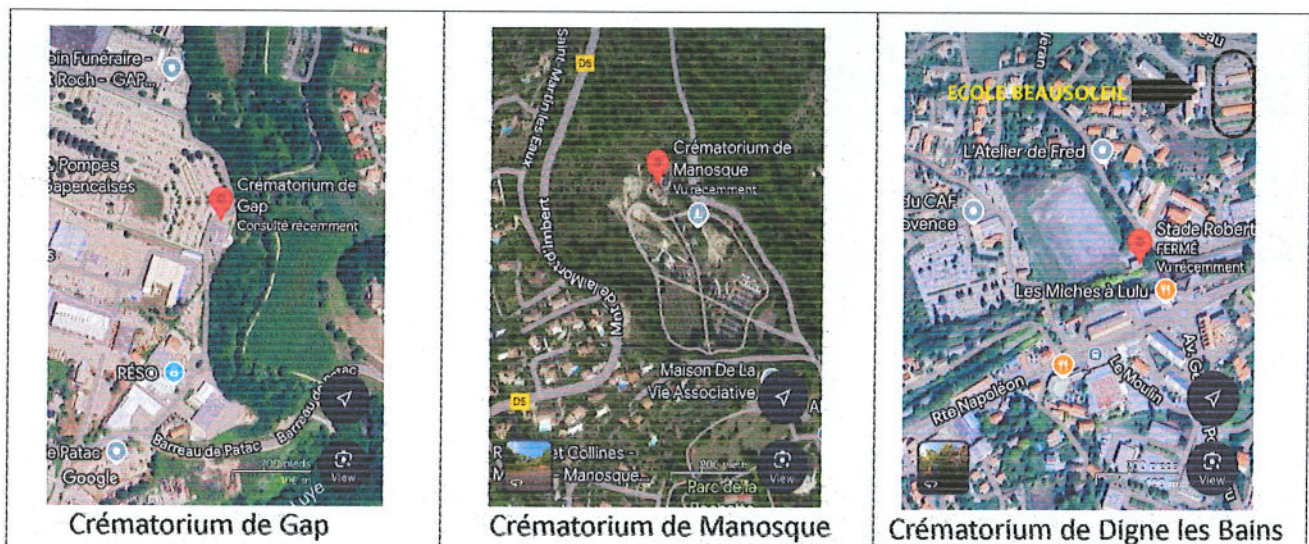
Dans un virage, ce qui semble être l'entrée technique devra franchir le ruisseau de St Véran. La passerelle actuelle n'est pas du tout dimensionnée pour accueillir des véhicules techniques lourds (enlèvement des déchets, véhicules mortuaires, accès des secours...). En cas de remplacement de cette passerelle, cela aurait des effets sur l'environnement de ce cours d'eau : intervention dans le lit, incidences sur la biodiversité (arbres remarquables, avifaune), contraintes à respecter car cette partie se situe zone rouge du PPRN pour le risque inondation. **Rien de tout cela n'apparaît dans le projet !**

Que ce soit par le chemin des Hautes Sieyes ou par l'Avenue St Véran, on ne trouve nulle trace d'une **étude des flux de circulation actuels** ni de **prévision du trafic à long terme** qui sera notamment lié à l'évolution de l'exploitation du crématorium... qui, elle non plus, n'a pas été prise en compte ! Sans oublier la future gare multimodale...

==> Et qu'en est-il du projet d'un **cheminement piétonnier/cyclable** que devrait proposer la mairie ?

b) PROXIMITE DE LA POPULATION :

Il suffit d'observer les photos suivantes pour comprendre l'erreur que fait la municipalité de Digne quant à l'emplacement choisi :



==> Encore une fois, a-t-on demandé leur avis aux riverains ???

Sur la 3ème photo, notez l'école Beausoleil, qui se situe à moins de 200 m du stade !

==> En comparaison, sur la photo aérienne L page 36 de l'étude, les « environs du terrain visé par le projet » sont centrés sur le stade et occultent complètement la zone résidentielle et l'école Beausoleil !!!

3) IMPACT DU PROJET :

L'étude d'impact semble présenter des manquements susceptibles d'empêcher la création d'un crématorium sur ce site :

a) Où sont les données sanitaires locales ?

- L'étude se présente sous forme de tableaux et commentaires qui sont complexes pour un non-spécialiste ; il en ressort malgré tout que toutes ces données sont des **MODELISATIONS** qui ne prennent nullement en compte les particularités locales, en particulier la **proximité d'habitations et d'une école**. Ainsi quand on conclue :

« Selon les informations et les connaissances disponibles au moment de la réalisation de cette étude, les niveaux de risques sanitaires induits par les rejets atmosphériques du projet de crématorium sont inférieurs aux valeurs de référence pour le voisinage du projet », quelles sont ces valeurs de référence pour le voisinage ?

==> Qu'entend-on par /voisinage/ ? Il se résume à 2 zones qui ont été sélectionnées ? (zone résidentielle et abattoir)

==> **Pourquoi l'école, située à moins de 200 m n'a-t-elle pas été prise en compte ?** On sait que les enfants de moins de 10 ans constituent **une population particulièrement sensible à la pollution !**

De plus, il aurait fallu faire une étude in situ des **différents pollens présents**, sachant que la **pollution aggrave les allergies** notamment en ce qui concerne les enfants d'âge scolaire :

==> Et quid de « l'effet cocktail », si l'on additionne arsenic + cadmium + mercure + cobalt... sur un être vivant exposé régulièrement, que ce soient les riverains les plus proches ou les élèves de l'école primaire ? Une étude aurait dû être publiée montrant **l'impact de cet effet sur les enfants !**

==> On peut trouver bizarre (tableau O du 3.5) que l'abattoir soit bien plus touché que la zone résidentielle, alors que leurs distances respectives au projet ne sont différentes que de quelques dizaines de mètres !

- Autres absences dans cette étude, celle d'un **état des lieux initial** des différents polluants, ainsi que les **prévisions des concentrations à plus ou moins long terme** induites par le projet.

On peut ainsi lire, en conclusion du 3.5, que :

*« Au vu des résultats obtenus, la mise en place d'une **surveillance environnementale** en plus de la surveillance des émissions ne paraît pas justifiée. »*

==> Il me semble, au contraire, que toutes les données utilisées sont purement théoriques et qu'il **faudrait prévoir une surveillance régulière et à long terme** sur les populations environnantes (bilan sanguin initial puis régulier, étude des retombées sur le sol...) !

- Autre conclusion faussée : sur le tableau L page 48, on conclut que les émissions de polluants d'un crématorium sont **négligeables comparées à celles du 04 et de la région PACA ... évidemment !!!**

==> Mais c'est quand même **1,8 t/an d'oxydes d'azote** pour la crémation !!!

==> Une évaluation de l'évolution de la pollution aurait dû être réalisée, prenant en compte les émissions dues à l'exploitation de l'équipement mais aussi celles liées à l'augmentation du trafic routier !

==> Où est l'**avis de l'ARS**, obligatoire pour des projets liés à la santé humaine ?

b) Des données inexploitable ou manquantes :

- Impact sur le milieu naturel :

Dans le paragraphe 2.4 et à partir de la page 93, un inventaire et des fiches descriptives sur les Zones d'Intérêt Ecologiques sont présentées à partir de sites du département (Asse, Cousson...) mais **aucune donnée sur le quartier Saint Véran et le ruisseau du même nom** qui représentent une biodiversité particulière (arbres remarquables, avifaune, ripisylve...) ! Et quels seraient les effets sur celui-ci si l'ouvrage franchissant ce ruisseau est remplacé ?

Et là encore, aucune étude sur l'impact à long terme...

- Climatologie :

Les données météorologiques prises en compte sont celles de la station de **Saint Auban**.

==> Aucune comparaison possible avec Digne qui a un micro-climat particulier : les habitants savent bien que, lors des périodes de haute pression (été comme hiver), il y a stagnation de l'air et que, Digne étant une cuvette, **les fumées et la pollution seront prises au piège !**

De même, Saint Véran n'est pas un quartier très venté, ce qui accentue encore l'effet de stagnation de l'air citée précédemment. Le mistral, par contre, va suivre le lit de la Bléone, entraînant ainsi les émissions vers la ville !

Quant aux mesures de la **qualité de l'air**, elles sont prises à St Michel l'Observatoire qui, on le sait, a été choisi pour son ciel pur afin d'y installer un observatoire. Digne, située au confluent de 3 rivières, entourée de montagnes, ne peut être comparée avec ce site !!!

- Risques naturels :

==> Risques liés **aux inondations** : où est l'état initial et les effets sur le bâtiment en lui-même ?

- Gestion de l'énergie :

==> Pas de données chiffrées quant à la consommation d'énergie, la part des énergies renouvelables qui devraient être **prioritaires dans un projet d'exploitation à long terme...** Quelle est notamment la quantité de GES émise, donnée primordiale dans la vision d'une aggravation probable du changement climatique ?

==> Et pourquoi ne pas **recupérer la chaleur produite** pour en faire profiter les riverains ?

- Gestion à long terme :

==> On sait qu'OGF est un grand groupe qui risque de faire passer ses bénéfices **au dépend de la santé des riverains**. Ne fera-t-il pas l'impasse sur un entretien rigoureux à long terme (filtres remplacés moins souvent, vérifications diverses non effectuées...) ?

- Diagnostic archéologique :

==> En amont de travaux d'aménagement public, un **diagnostic archéologique** est indispensable : aucune trace dans le projet !

c) Autres impacts :

==> A-t-on pris en compte la **dépréciation des biens immobiliers** qui se fera sentir dès la construction de ce crématorium ? Le quartier a déjà un abattoir, un cimetière. De quoi attirer de futurs acheteurs !

==> Sans oublier l'**impact psychologique**, ce quartier proposant une qualité de vie que tous les riverains apprécient et que ce projet va gâcher...

Ce lieu a toujours été dédié aux activités sportives, aussi bien en tant que terrain de football que de lieu de rassemblement pour les scolaires (les quatre écoles les plus proches s'y retrouvaient pour des rencontres sportives). Combien de Dignois ont utilisé ce stade aussi bien en tant qu'élèves que, plus tard, comme pratiquants de foot corpo !!!

4) CONCLUSION :

Ce projet, établi par le groupe OGF, a été pensé comme complexe funéraire avec cimetière, maison funéraire et crématorium.

Cela pourrait être une bonne idée, même si le lien entre maison funéraire et crémation n'est pas établi. L'étude d'impact, (de 209 pages !), avec beaucoup d'éléments techniques, a pour but de rebuter les lecteurs.

Mais à partir des différentes pistes de réflexions que j'ai pu donner, il semble évident **QUE LE CHOIX DE CE LIEU N'OBEIT A AUCUNE LOGIQUE :**

- 1) Emplacement avec 2 voies d'accès présentant de gros risques au vu du trafic attendu,
- 2) Une telle implantation ne peut se faire sans que **LES ACCES SOIENT AMENAGES ET SECURISES AVANT** les travaux prévus et l'exploitation du site.
Il était à la charge de la mairie de le prévoir !
- 3) **D'autres scénarios alternatifs doivent être proposés**, comme l'indique l'article R122.5 (partie II.7°) du code de l'environnement qui précise que l'étude doit contenir «**des solutions de substitution raisonnables avec une comparaison sur les incidences sur l'environnement et la santé publique**» !
==> Il ne manque en effet pas d'emplacements à Digne (ou plus largement dans le bassin dignois) qui ne présentent pas les défauts de ce projet : quartier des Isnards, la décharge de la Colette, zone St Christophe...
- 4) Outre les accès, le projet présente de graves lacunes quant aux données sanitaires locales (avec notamment la non-prise en compte d'une école primaire à proximité).
- 5) Beaucoup de données sont inexploitable car n'ayant aucun rapport avec les particularités du site choisi.
- 6) D'autres données sont imprécises ou manquantes, comme «l'effet cocktail» dû aux différentes émissions, ou encore l'avis de l'ARS, obligatoire pour ce type de projet.
- 7) Certains aspects n'apparaissent pas : gestion à long terme, dépréciation foncière, diagnostic archéologique, impact psychologique sur les riverains...

Je demande donc à la municipalité de Digne les Bains de revoir ce projet en proposant une autre implantation, peut-être avec l'aide de la Communauté de Communes, de façon à ce qu'aucune nuisance n'impacte les riverains ou les lieux publics fréquentés par les enfants.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Le chemin piétonnier (à gauche) qui débouche sur le Chemin des Hautes Sieyes.

On peut voir la voie de la ligne SNCF St Auban-Digne et, plus loin, celle de la ligne Digne-Nice.



ANNEXE 2 :

Le passage à niveau sur la ligne Digne-Nice. Noter l'étroitesse du Chemin des Hautes Sieyes à cet endroit-là.

